



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/55/6
29 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-cinquième session

Genève, 15-26 septembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Le développement économique en Afrique:

libéralisation du commerce et résultats

à l'exportation en Afrique

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

**LES EXPORTATIONS APRÈS LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE:
TENDANCES ET PERSPECTIVES* †**

Aperçu

* La date de parution s'explique par les retards survenus dans la procédure.

† L'information contenue dans ce document ne devrait pas être mentionnée devant la presse avant le 15 septembre 2008. Le résumé présenté ici doit être lu en parallèle avec le texte intégral du rapport UNCTAD/ALDC/AFRICA/2008.

Résumé

Le rapport de 2008 sur *Le développement économique en Afrique* présente les résultats de l'Afrique à l'exportation après la libéralisation du commerce et propose les politiques propres à les améliorer. Il montre que le vaste travail de libéralisation du commerce entrepris par les pays africains n'a pas entraîné de hausse sensible des exportations. Il semblerait donc que de graves obstacles gênent la réaction des producteurs devant la nouvelle structure d'incitations mise en place avec la disparition des obstacles aux échanges. Ces obstacles consistent essentiellement en problèmes structurels liés à la faiblesse de la production et de la commercialisation des produits à exporter, dans le secteur agricole comme dans le secteur manufacturier. Les autorités publiques doivent avoir vraiment la capacité de rendre plus accessibles les facteurs de production et d'améliorer le climat des affaires. Dans le secteur manufacturier, l'axe central de la politique industrielle devrait être le relèvement de la productivité sous tous ses aspects et la création d'institutions de promotion des exportations efficaces, capables d'aider les entreprises à trouver et exploiter les débouchés que peuvent offrir les marchés importateurs. Le secteur agricole tirerait profit de recherches de meilleure qualité et de services de développement, d'hydraulique et de vulgarisation. Une libéralisation plus poussée du commerce des produits agricoles sur les marchés des pays développés sera la clef qui permettra d'améliorer les résultats des exportations agricoles de l'Afrique.

I. CHRONOLOGIE DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE EN AFRIQUE

1. Au XX^e siècle, les relations commerciales de l'Afrique avec le reste du monde sont passées par trois grandes phases. Pendant la phase coloniale, les pays africains fixaient leur politique commerciale en fonction des intérêts des pays colonisateurs. Dans la phase qui a suivi l'indépendance, beaucoup ont adopté des politiques commerciales protectionnistes, par lesquelles ils cherchaient à lancer une industrialisation fondée sur la substitution des articles importés. Enfin, après la crise économique de la fin des années 70 et du début des années 80, la plupart des pays africains se sont attachés à libéraliser leurs régimes. Cette libéralisation s'est souvent inscrite dans une grande enveloppe de réformes inspirées par le marché et poussées en avant par les institutions financières internationales, à une époque où les pays africains avaient cruellement besoin de leur aide. Ces institutions soutenaient qu'un régime plus libéral rendrait l'économie plus efficiente puisqu'il favoriserait l'accroissement de la production des biens commercialisables et élargirait la production en augmentant les volumes exportés.

2. La libéralisation du commerce consiste à adopter un train de mesures qui visent à réduire le déséquilibre entre les prix internes et les prix internationaux. Parmi ces mesures, il y a l'abaissement des droits de douane, la conversion en droits de douane de certaines mesures non tarifaires et la lutte contre la surévaluation des monnaies. Le rythme et l'échelonnement des réformes n'ont pas été les mêmes dans tous les pays africains et il est difficile de dire à quel moment exact la libéralisation a eu lieu dans tel ou tel d'entre eux. D'une manière générale cependant, les études les plus approfondies menées depuis cette libéralisation montrent que le mouvement a commencé vers le milieu ou la fin des années 80 et qu'il était achevé dans la plupart des pays africains à la fin des années 90.

3. L'imposition de droits sur les importations a été l'un des grands moyens de protection des industries nationales africaines. La libéralisation du commerce cherchait à simplifier les barèmes douaniers, à réduire le nombre de lignes tarifaires et à réduire le niveau des droits. Dans l'ensemble, ces droits ont baissé en Afrique presque de moitié entre 1995 et 2006, passant de 22 % à 13 %. Cela dit, on constate entre les pays des différences très marquées de ce point de vue et les droits restent élevés dans la plupart des autres régions en développement.

4. Les obstacles non tarifaires, par exemple les restrictions quantitatives ou les obstacles administratifs, ont aussi largement servi de mécanisme de protection en Afrique. Leur conversion en équivalents douaniers a donc été un aspect critique de la libéralisation sur le continent. De nos jours, celui-ci est l'une des régions où les mesures non tarifaires sont le moins utilisées.

5. Beaucoup de pays africains ont eu à pâtir de la grave surévaluation de leur monnaie avant la libéralisation. Il y avait là un phénomène vraiment propre à décourager les exportateurs – puisque leurs produits étaient moins compétitifs sur les marchés étrangers – qui incitait fortement à établir des défenses. La libéralisation des taux de change a été pour l'essentiel une réussite en Afrique. D'une moyenne (non pondérée) de 200 % entre 1981 et 1985, l'écart entre le taux de change parallèle et le taux officiel est tombé en dessous de 50 % à la fin des années 90. Plus récemment, on a constaté la convergence des deux taux dans les pays africains.

6. D'autres obstacles, comme les taxes à l'exportation ou les offices de commercialisation, ont complètement disparu de la plupart des pays africains.

II. LES EXPORTATIONS APRÈS LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE EN AFRIQUE

7. Les résultats ne se sont guère améliorés à l'exportation dans la plupart des pays africains après la libéralisation du commerce. En fait, exprimées en proportion du produit intérieur brut (PIB), les exportations n'ont augmenté que de 10 %. Par comparaison, les pays en développement en dehors de l'Afrique ont vu leurs exportations, mesurées encore en pourcentage de leur PIB, augmenter de 62 %. En Afrique, l'augmentation des exportations a été également moins importante que celle des importations, c'est-à-dire que la balance commerciale de l'Afrique se trouve en moins bonne position après la libéralisation.

8. L'analyse économétrique des effets spécifiques de la libéralisation dans les secteurs exportateurs montre que, toutes choses égales d'ailleurs, les pays d'Afrique ayant libéralisé affichent un rapport exportations/PIB de 9,5 % plus élevé que celui des pays n'ayant pas libéralisé. Les effets de la libéralisation sur ce rapport semblent être plus élevés en Afrique qu'ailleurs, la réforme ayant conduit dans les autres pays en développement à une augmentation de 5 %. La différence entre ce résultat et la statistique indiquée plus haut tient au fait que le modèle économétrique cherche à attribuer une causalité relative aux différents facteurs qui interviennent dans les résultats à l'exportation. À vrai dire, la faiblesse de la dynamique des exportations et les erreurs des politiques nationales semblent être les raisons principales de l'écart. L'Afrique apparaît moins capable que ses concurrents en développement de sauvegarder la part de marché de ses exportations. Sur un point de pourcentage du PIB revenant aux exportations une certaine année, les pays africains ont pu en conserver 0,78 % l'année d'après, en raison d'une perte de puissance de la dynamique. Ils font moins bien que les autres pays en développement, où le rapport s'établit à 0,87 toutes choses égales d'ailleurs. De plus, les politiques nationales, si on en juge par l'évolution des taux de change effectifs (qui tiennent compte de la surévaluation des monnaies) ont des effets plus néfastes sur les exploitations agricoles en Afrique que dans les autres régions.

9. En valeur absolue, les exportations africaines ont augmenté de 12 % par an en moyenne entre 1995 et 2006. Ce résultat est légèrement meilleur que celui qu'a enregistré l'ensemble des pays en développement pendant la même période. Mais si on analyse cette augmentation en effets de volume et effets de prix, il apparaît qu'elle est pour l'essentiel attribuable à l'augmentation des cours mondiaux des exportations africaines depuis quelques années. En fait, les volumes exportés ont augmenté d'une moyenne annuelle de 6 % seulement pendant la même période, c'est-à-dire moins que les exportations mondiales et les exportations des pays en développement (6,5 % et 9 % respectivement). En prix unitaire cependant, il apparaît que les exportations africaines ont beaucoup plus tiré profit de la hausse des prix que celles d'autres régions. Autrement dit, les exportations africaines continuent de croître en volume moins vite que dans d'autres régions et c'est seulement la hausse du prix des carburants, des minerais et des autres matières premières depuis 2002 qui maintient la croissance en valeur des exportations africaines à un niveau comparable à celle des autres régions en développement.

10. La structure des échanges des pays africains n'a pas subi de modifications appréciables dans les années qui ont suivi la libéralisation. La plupart des pays de la région restent exportateurs de matières premières, quelques-uns seulement tirant une part appréciable de leurs recettes d'exportation de produits manufacturés. Dans une optique comparative, l'Afrique subsaharienne est la région la plus dépendante des matières premières. La concentration des produits exportés s'est aussi renforcée après la libéralisation, confortant l'Afrique dans sa position de région dont les exportations sont les moins diversifiées.

11. Les pays de destination des exportations africaines changent selon plusieurs schémas. Les tendances de cette évolution n'ont apparemment pas été touchées par la libéralisation du commerce. Les pays européens représentent encore le marché importateur le plus vaste mais leur part se réduit régulièrement, à mesure que s'affaiblissent les liens historiques avec les courants commerciaux de l'Afrique. La part qui revient à l'Amérique du Nord dans les exportations africaines a augmenté ces dernières années, certainement en raison de l'augmentation des livraisons de pétrole et des nouvelles initiatives d'accès préférentiel aux marchés, comme l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique). Les débouchés asiatiques sont devenus considérablement plus importants depuis les années 90. Cela s'explique par les taux de croissance durablement élevés du continent et l'obligation qu'ils comportent de disposer de matières premières en provenance d'Afrique. Enfin, la part des exportations intra-africaines a augmenté. Mais cette évolution est largement antérieure à la libéralisation du commerce et les échanges intrarégionaux restent faibles si on compare l'Afrique à d'autres régions, c'est-à-dire qu'ils offrent un remarquable potentiel de croissance.

III. LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET LES EXPORTATIONS AGRICOLES

12. L'agriculture reste l'assise des économies africaines. Elle représente environ 20 % du PIB et emploie près des deux tiers de la population de l'Afrique subsaharienne. Ses produits constituent aussi le gros des exportations de marchandises de la plupart des pays africains.

13. Même si la valeur des exportations agricoles africaines a augmenté de 74 % depuis 2001, cette hausse n'a fait que suivre celle du PIB, restant bien inférieure à l'essor des exportations de même nature de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et de l'Amérique latine. C'est pourquoi la part des exportations agricoles dans le PIB africain n'a pas augmenté de manière appréciable depuis la libéralisation et que la part du continent dans les exportations mondiales de produits agricoles a en fait baissé. De surcroît, la proportion de produits agricoles commercialisés a constamment baissé dans l'Afrique subsaharienne entre 1995 et 2006.

14. Une comparaison de pays à pays fait apparaître que ceux qui ont le mieux réussi à exporter leurs produits agricoles sont ceux dont les autorités publiques ont délibérément orienté vers l'exportation l'agriculture et le choix des productions. Dans l'ensemble cependant, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne continuent d'exporter les volumes habituels de denrées agricoles. Une poignée d'entre eux seulement ont commencé à exporter des produits horticoles, qui font prime sur le marché.

15. La plupart des raisons qui expliquent pourquoi les exportations agricoles africaines n'ont pas réagi aux nouvelles incitations qu'offrait la libéralisation tiennent aux contraintes qui limitent d'une manière générale l'agriculture sur le continent.

16. D'abord, l'agriculteur africain connaît souvent de graves difficultés de crédit. Elles tiennent en partie au flou des titres fonciers dans beaucoup de pays africains et aux piètres performances du secteur financier en zone rurale. D'ailleurs, les réformes orientées sur le marché, dont font partie les mesures de libéralisation, ont fait disparaître beaucoup des institutions qui étaient censées offrir du crédit et d'autres moyens de production, notamment des services de vulgarisation, aux petits paysans. C'est pourquoi les agriculteurs n'ont pas accès aux capitaux et autres intrants qui leur permettraient d'intensifier ou d'élargir leur production en direction de l'exportation.

17. Ensuite, les investissements publics dans l'agriculture et, en général, dans l'économie rurale ont diminué avec le temps, aggravant les difficultés auxquelles font face les exploitants, en raison surtout de la médiocrité des équipements et des recherches agronomiques qui ne correspondent pas aux besoins prioritaires des pays africains. En fait, le piètre état et le manque d'entretien des équipements en zone rurale ont fait monter les coûts de production et de commercialisation. La baisse des investissements publics dans l'agriculture semble liée au déclin de l'aide publique au développement destinée à ce secteur. Il est vrai que les investissements publics dans l'agriculture étaient auparavant largement soutenus par un financement extérieur dans beaucoup de pays africains.

18. Ces contraintes qui s'exercent sur le secteur agricole font que les rendements céréaliers ne se sont pas sensiblement améliorés en Afrique depuis les années 60 et qu'ils sont actuellement plusieurs fois inférieurs à ceux qu'affichent d'autres régions en développement.

19. Sur le plan de l'accès aux marchés, les pays africains bénéficient de préférences commerciales pour beaucoup de leurs débouchés extérieurs. L'un dans l'autre donc, leurs produits ont un bon accès aux marchés si on les compare à ceux d'autres régions du monde, mais cela tient au fait que des produits comme le pétrole, les minerais et les métaux rencontrent peu d'obstacles. Les pays qui exportent surtout des denrées agricoles rivalisant avec celles des pays développés (blé, viande, coton) se heurtent à des mesures tarifaires et non tarifaires très strictes ainsi qu'à la concurrence de producteurs lourdement subventionnés.

20. De surcroît, les produits agricoles sont de plus en plus souvent mis en marché et distribués par des voies mondialisées, de sorte qu'une fraction minime du prix de vente final revient au producteur. La part que prend l'Afrique dans les exportations agricoles mondiales a été réduite par le jeu de deux circonstances: d'une part, la façon dont les producteurs africains s'intègrent dans des filières de création de valeur mondiales et, d'autre part, la concurrence plus vive des autres régions en développement qui ont su relever leur productivité agricole.

21. Dans l'ensemble donc, les espérances des protagonistes de la libéralisation ne se sont apparemment pas réalisées dans la plupart des pays africains. On espérait qu'en faisant disparaître les obstacles au commerce, la production de produits exportables augmenterait automatiquement en réponse aux nouvelles incitations. Il est maintenant clair que les obstacles au commerce n'étaient que l'une des multiples contraintes qui pèsent sur les exportations agricoles de l'Afrique et que les difficultés qui affectent les producteurs et les structures

mondiales de commercialisation devront être réglées pour que ces exportations puissent commencer à augmenter.

IV. LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET EXPORTATIONS D'ARTICLES MANUFACTURÉS

22. Les exportations d'articles manufacturés ne sont qu'une proportion négligeable du PIB de la plupart des pays africains. Entre 2000 et 2006, huit pays africains seulement ont produit des articles représentant 10 % de leur PIB ou davantage. L'Afrique est donc la région où l'industrie manufacturière prend la plus faible part dans l'exportation totale de marchandises. De plus, une poignée de pays à revenu moyen sont responsables de la quasi-totalité des exportations africaines. En termes mondiaux, l'Afrique joue un rôle mineur dans ce commerce.

23. Mais surtout, la faiblesse des exportations d'articles manufacturés trahit la petite taille du secteur dans la plupart des pays africains. Le niveau de l'industrie de transformation n'a pas augmenté de façon appréciable depuis la libéralisation du commerce. Au contraire même, il y aurait une légère régression de la proportion entre la valeur ajoutée d'origine manufacturière et le PIB dans les années qui ont suivi la libéralisation.

24. Pour expliquer que le secteur manufacturier ait si peu réagi aux occasions qu'offrait la libéralisation, il faut s'interroger sur les contraintes que les entrepreneurs africains doivent surmonter et qui les empêchent de se développer et de produire pour l'exportation.

25. L'une des circonstances qui empêchent l'industrie manufacturière africaine de devenir bonne exportatrice est la faible compétitivité du secteur par rapport aux autres régions. Les coûts de production tendent à être dans les pays africains bien plus élevés qu'ailleurs. Les recherches montrent que le facteur déterminant de l'écart de productivité est le coût élevé de la main-d'œuvre africaine, encore que l'inefficacité des répartitions n'y soient pas pour rien. Les coûts non salariaux (crédit, transports, frais indirects) sont aussi plus élevés en Afrique que dans les grands pays en développement qui exportent des articles manufacturés. C'est donc leur faible compétitivité qui a empêché les entreprises africaines de passer à l'exportation. Elles n'ont pas été capables de tirer profit de l'effet «exporter c'est apprendre», source de gains de productivité pouvant atteindre 50 % à long terme

26. Une deuxième circonstance qui limite l'élargissement des entreprises vers l'exportation est la faiblesse des investissements dans les économies africaines. La situation aurait dû s'améliorer avec l'apparition d'un nouveau climat politique après la libéralisation du commerce. Sur le plan concret cependant, il semble que les niveaux d'investissement n'aient pas sensiblement augmenté depuis. On en déduira que la réaction des investisseurs à la libéralisation du commerce s'est heurtée à des contraintes comme la mauvaise qualité des infrastructures, l'absence de protection des investissements et un marché du crédit fonctionnant mal.

27. Il y a aussi la contrainte de la petitesse. Les entreprises du secteur sont en Afrique trop petites pour rivaliser à l'exportation avec les entreprises beaucoup plus importantes des autres régions en développement. Ce problème de dimension est lié aux problèmes d'efficience et d'accessibilité des investissements qu'on a déjà signalés, plus particulièrement au mauvais fonctionnement du marché du crédit dans beaucoup de pays africains.

28. Les circonstances dont on vient de parler qui entravent la production et l'exportation au niveau des entreprises illustrent bien les défis que l'Afrique doit relever si elle veut améliorer ses exportations d'articles manufacturés. Les protagonistes de la libéralisation du commerce considéraient que ce qui faisait surtout obstacle à ces exportations était la politique restrictive des gouvernements africains, et que si l'on faisait sauter ce verrou, les exportations progresseraient. En fait, même après qu'a disparu la plus grande partie des obstacles commerciaux que connaissait l'Afrique, beaucoup de contraintes pèsent encore sur l'industrie manufacturière, qui continuent aujourd'hui de limiter ses résultats à l'exportation.

V. L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE AFRICAINE ET L'AVANTAGE COMPARATIF

29. Beaucoup d'analystes imputent le peu de succès de l'Afrique dans l'exportation de ses produits manufacturés en termes d'avantage comparatif. Selon cette école de pensée très influente, vu sa dotation en ressources naturelles, en main-d'œuvre et en capital, l'Afrique devrait se concentrer sur l'exportation de matières premières brutes et en utiliser les recettes pour acheter ses produits manufacturés à l'étranger.

30. L'argument de l'avantage comparatif pêche cependant par plusieurs aspects. D'abord, il repose sur des hypothèses qui sont impossibles à soutenir en termes concrets, surtout en Afrique. On ne peut considérer en effet que le plein emploi des ressources, des conditions de parfaite concurrence et l'immobilité des facteurs de production sont des notions proches de la réalité de la plupart des pays africains. Ensuite, l'hypothèse de l'avantage comparatif considère que tous les produits sont équivalents, alors qu'il y a en fait de grandes différences entre l'exportation de denrées agricoles de base et l'exportation d'articles manufacturés. La première a été touchée par une détérioration des termes de l'échange au XX^e siècle, si on la compare à la seconde, et les prix de ses produits sont beaucoup plus volatils que celui des articles manufacturés. Enfin, les filières mondiales par lesquelles les produits de base sont commercialisés ne laissent en général au producteur qu'une petite fraction du prix final de vente. On voit donc que limiter les pays africains à la production de matières premières les condamne à rester pris dans le piège des matières premières. L'Afrique a besoin d'acquérir un avantage comparatif dans la production des biens manufacturés, comme l'ont fait beaucoup d'autres pays en développement. Les productions dans lesquelles un pays se spécialise en exploitant son avantage comparatif influent fortement sur le développement de ce pays.

31. Les articles manufacturés, et tout particulièrement les produits technologiques, se caractérisent, par opposition aux produits agricoles, par de meilleurs termes de l'échange et des externalités plus positives pour l'économie du pays. Le fait de se spécialiser dans des produits à plus forte valeur ajoutée produit des gains dynamiques plus élevés à long terme. En d'autres termes, les pays acquièrent un nouvel avantage comparatif dans le temps, selon les articles dans la production desquels ils se spécialisent au départ. L'avantage comparatif doit donc être considéré comme un attribut dynamique qu'il faut cultiver activement, et non comme une contrainte statique imposée par les ressources naturelles qui sont l'héritage du pays.

VI. L'AMÉLIORATION DES EXPORTATIONS AFRICAINES: PERSPECTIVES POLITIQUES

32. Les résultats à l'exportation de l'Afrique ne se sont guère améliorés dans les années qui ont suivi la libéralisation du commerce. Cette absence de réaction amène à s'interroger sur les contraintes qui continuent de les limiter. Les mesures de libéralisation ont touché à l'ensemble des politiques macroéconomiques, par exemple en matière de surévaluation des monnaies ou de pratiques commerciales restrictives, qui étaient contraires aux intérêts des exportateurs. Le fait que ceux-ci n'aient pas réagi à la disparition de ces obstacles fait penser qu'il y a des problèmes plus profonds de production et de commercialisation des produits à exporter, dans le secteur agricole comme dans le secteur manufacturier. Il faut donc élaborer des politiques qui visent expressément les obstacles qui continuent à gêner les exportations des pays africains.

33. Pour être plus précis, les gouvernements africains devraient s'attacher à promouvoir et développer la diversification horizontale et verticale, et à l'orienter vers une production à plus forte valeur ajoutée. Ils peuvent y parvenir en combinant des incitations, par exemple pour favoriser les investissements dans les équipements hydrauliques ou dans certains autres aspects des productions et des exportations agricoles, à la fourniture de moyens matériels et de services de recherche agronomique, de vulgarisation et de facilitation des exportations.

34. À moyen et à long terme, les gouvernements africains devraient aussi rechercher l'occasion de régler des problèmes comme ceux que soulèvent les régimes fonciers et la répartition sexuelle du travail en zone rurale, afin d'améliorer la productivité agricole.

35. On pourrait aussi prendre des mesures au niveau mondial. Il faudrait d'abord libéraliser effectivement le commerce agricole sur les marchés des pays développés. Il serait ensuite souhaitable de revenir sur les options étudiées dans le passé, par exemple les accords internationaux sur les produits de base et les fonds de diversification, en vue d'améliorer les conditions dans lesquelles les exportateurs agricoles africains négocient sur les marchés. Enfin, le programme «Aide pour le commerce» et les autres programmes d'assistance technique devraient viser à améliorer les infrastructures commerciales de l'Afrique. Cela rendrait les pays du continent plus efficaces dans le maintien du niveau de qualité et d'homogénéité de leurs productions et leur permettrait de surcroît de répondre notamment aux exigences sanitaires qui concernent les produits alimentaires sur les marchés importateurs.

36. Dans le secteur manufacturier comme dans l'agriculture, il faut s'intéresser davantage aux fonctions production et commercialisation si l'on recherche une augmentation substantielle des exportations. La compétitivité des entreprises de transformation peut en particulier être considérée comme prioritaire. C'est sans doute la considération primordiale pour qui veut intervenir sur un marché importateur. Elle doit se situer au niveau de l'économie générale et au niveau de l'entreprise elle-même. Au niveau de l'économie générale, il faut remédier aux déficiences des infrastructures de base. Les secteurs clefs que sont par exemple la production électrique, l'approvisionnement en eau, les télécommunications et les transports, doivent être améliorés pour que puisse naître un secteur exportateur concurrentiel. Au niveau ensuite de l'entreprise, la productivité du personnel doit être améliorée par des mesures comme la formation professionnelle ou en cours d'emploi, l'échange de témoignages sur les techniques recommandables et divers outils de création de capacités. Des organismes de promotion des

exportations efficaces peuvent également aider les entreprises à rechercher et exploiter les débouchés qui s'offrent à l'extérieur.

37. La taille de l'entreprise a un effet positif sur beaucoup d'indicateurs de résultats et sur les exportations, ce qui montre la nécessité de créer des entreprises de grandes dimensions. Cela se vérifie particulièrement en Afrique, où la répartition par taille des entreprises penche de façon très déséquilibrée du côté des entreprises de très petites dimensions. L'une des façons de faire naître de grandes sociétés consiste à encourager l'investissement étranger direct dans le secteur manufacturier, les entreprises étrangères étant le plus souvent plus grosses que les entreprises nationales et plus orientées vers l'exportation. Il faudrait également faire en sorte d'accroître l'investissement interne dans les entreprises qui existent déjà, afin de les faire grandir et exporter davantage. Ces deux stratégies supposent que l'on améliore le climat de l'investissement et des affaires qui règne en Afrique.

38. Il y a une autre considération déterminante pour l'amélioration des exportations manufacturières africaines, c'est l'accès aux facteurs de production. L'inaccessibilité des capitaux, par exemple, est connue pour être une contrainte majeure limitant la croissance des entreprises dans beaucoup de pays africains. Il est donc nécessaire et urgent de rendre plus efficient le marché du crédit en Afrique. Une solution entre autres consisterait à réduire l'asymétrie de l'information entre petites entreprises et institutions financières, en créant des bureaux d'information sur le crédit chargés de réunir des renseignements sur la solvabilité des demandeurs et de les communiquer aux prêteurs potentiels. Il faudrait également favoriser des relations plus étroites entre le secteur privé et les institutions financières des pays africains. Les banques et les autres organismes prêteurs pourraient par exemple fournir des services consultatifs en matière commerciale pour améliorer les résultats des entreprises avec lesquelles ils font affaire.

39. Tout bien considéré, si les pays africains veulent jouir des fruits de la libéralisation du commerce, ils doivent dorénavant recentrer leur attention sur les contraintes de production et de commercialisation qui pèsent sur les producteurs de denrées agricoles et d'articles manufacturés de leur continent.
